

RESEAU «ID» FRANCO-AMERICAIN

5^{ème} Rencontre

8 mars 2011

Fondation Hugot du Collège de France

11, rue de l'Université

75007 Paris

« INTERNATIONALISATION DU DROIT ET JUSTICE SOCIALE »

La mondialisation nous place devant un paradoxe : alors que la globalisation du marché se traduit par la croissance de la prospérité mondiale, on observe, même si la pauvreté absolue recule, une augmentation des écarts (entre les revenus, comme entre les pays). Les raisons de ce paradoxe sont en partie juridiques : l'internationalisation du droit étant sélective, elle a pour effet de dissocier les fonctions traditionnelles du marché (circulation/redistribution, libertés économiques/droits sociaux). A l'échelle mondiale, la dissociation tient à des vitesses différentes (dyschronie) entre l'internationalisation des marchés (OMC et ORD) et celle des droits sociaux (OIT et Onu). Au niveau régional et national le rééquilibrage est difficile dans la mesure où les Etats sont désormais en concurrence (marché des droits) : l'Etat social se transforme en Etat marchand.

Au plan national, et parfois régional, les juges peuvent contribuer néanmoins à renforcer la justice sociale en reconnaissant l'opposabilité des droits sociaux aux entreprises et aux Etats.

Au plan international, le débat sur la responsabilité sociale des entreprises multinationales, comme le rapprochement entre l'OMC et l'OIT, voire les institutions des droits de l'homme de l'Onu, pourraient aussi contribuer à donner une dimension sociale à la mondialisation.

9h30- 12h30

Actualité de la Cour suprême USA - Stephen Breyer

I. Au plan national et régional

- William Fletcher, *The Americans with Disabilities Act (ADA)*

- Vivian Curran, *Actualités de l'Alien Tort Statute: l'affaire Kiobel c. Royal Dutch*

- Terry Olson : *L'affaire du Contrat nouvelle embauche (CNE) et la Convention OIT*

Discutant : Antoine Garapon

II. Au plan mondial

- Olivier Dutheil de Lamothe, *La Déclaration de l'OIT de 1998, laboratoire de la dimension sociale de la mondialisation*

- Hélène Ruiz Fabri, *La dimension sociale de la mondialisation*

Discutant : George Bermann

Conclusion et perspectives – Mireille Delmas-Marty

12h30-14h30

Déjeuner de travail : Premiers échanges sur l'organisation d'une rencontre inter-réseaux¹ « Internationalisation du droit et métamorphoses des catégories juridiques »², Paris, novembre ou décembre 2011.

¹ Réseau franco-américain, réseau franco-brésilien, réseau franco-chinois.

² Voir par exemple: souveraineté, territorialité, propriété, solidarité, responsabilité, etc.

LISTE DES PARTICIPANTS

- **STEPHEN BREYER**, Justice United States Supreme Court
- **GEORGE BERMANN**, Jean Monnet Professor in EU Law, Walter Gellhorn Professor of Law; Director, European Legal Studies, Columbia Law School
- **GUY CANIVET**, Membre du Conseil constitutionnel
- **VIVIAN CURRAN**, Professor of Law, University of Pittsburgh, Pittsburgh
- **MIREILLE DELMAS-MARTY**, Professeur au Collège de France ; Membre de l'Institut
- **OLIVIER DUTHEILLET DE LAMOTHE**, Président de la Section sociale du Conseil d'Etat ; Membre honoraire du Conseil constitutionnel
- **WILLIAM FLETCHER**, Judge, US Court of Appeals for the Ninth Circuit, California
- **ANTOINE GARAPON**, Secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la Justice
- **HELENE RUIZ FABRI**, Professeur à l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne ; Directrice de l'UMR de Droit comparé de Paris et de l'Ecole de Droit de la Sorbonne
- **JEAN-MARC SAUVE**, Vice-président du Conseil d'État
- **TERRY OLSON**, Conseiller d'Etat
- **LORD JUSTICE MOSES (SIR ALAN MOSES)**, Lord Justice of Appeal
- Coordinateur : **LUCA D'AMBROSIO**, Docteur en droit, Collège de France